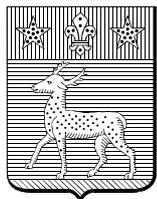


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 07

L'an deux mil quinze, le vingt-deux juin à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 14/06/2018

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

**Absents :** Mrs DROGOUL- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P., LESBROS JM..

**Objet: Mise en vente des bois chablis sur la forêt communale de Le Fugeret**

Suite à un épisode neigeux tardif durant le mois d'Avril, la forêt communale de Le Fugeret a fait l'objet de nombreux dégâts sur une grosse partie de sa surface.

Un inventaire précis a été réalisé par les services de l'ONF, les parcelles concernées par ces dégâts sont les parcelles correspondant à l'aménagement forestier en cours N° 6/10/11/16/17/18/21/20/27/28 et 26 pour une surface d'environ 137 ha.

Le volume de bois concerné est très important. C'est pour cette raison que les services de l'ONF proposent pour l'année 2018 :

*De passer en coupe la totalité de la surface impactée par ces chablis et de prélever l'ensemble des arbres déracinés, encroués, cassés, ainsi que de finir de dégager les routes dont l'accès est bloqué par ces arbres.*

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide :

**D'accepter la proposition des services de l'ONF et de mettre en vente les bois « chablis » sur les parcelles forestières 6/10/11/16/17/18/21/20/27/28 et 26.**

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2018 004-210400909-20180622-DE_2018_023-DE



André PESCE  
Maire de LE FUGERET